



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Mars 2015 n°75

Comité technique local

2 mars 2015... et 9 mars 2015 !

Première convocation :

Le 2 mars 2015, s'est tenu, à Mâcon, un Comité Technique Local consacré à ce que l'administration appelle, pudiquement, **« l'aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil physique des structures locales »** (respiration...) et au **« bilan de la formation professionnelle 2014 et plan local de formation 2015 »**.

Au préalable, vos élus CGT Finances Publiques 71 ont lu la **déclaration liminaire** suivante :

« Monsieur le Président,

A l'occasion de ce Comité Technique Local, qui examine les modifications des horaires d'ouverture au public, la CGT Finances Publiques 71 est *satisfaite* de découvrir que la DGFIP accorde un pouvoir de décision aux agents.

Afin de faire passer cette mesure, l'administration affirme, sans vergogne, qu'elle s'appuie sur **une « demande forte des agents »**. Nous sommes en plein cœur d'une **démarche participative inédite et... factice**. Car cet élément de langage n'est pas propre au département de Saône et Loire puisqu'il a été repris dans tous les départements où la mesure a

été appliquée.

Il y a là un tour de force remarquable de la DGFIP : elle se déresponsabilise maintenant de toutes les régressions qui vont s'abattre sur notre administration. Ainsi, bientôt, nous nous attendons à ce que l'accélération de la dématérialisation, la départementalisation ou la régionalisation de certains services, la réorganisation des SIE, la mise en place des centres de contacts, la refonte du régime indemnitaire, et **même les suppressions d'emplois répondent à une « demande forte des agents »**.

Ce que nous dénonçons, c'est cette inversion des valeurs. En effet, bien qu'étant à l'origine des suppressions d'emplois et donc des dégradations des conditions de travail, la DGFIP communique auprès des agents en se montrant, en apparence, soucieuse des conditions de travail. A ce niveau de mauvaise foi, c'est du grand art.

Toutes les personnes présentes à ce comité technique, tous les agents savent que **les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires sont à l'origine des fermetures de nos centres**. L'administration ne peut plus faire face à sa mission d'accueil du public... La Charte Marianne, les certifications, les clients mystères, les indices de satisfactions vont en prendre un coup...

Sur la méthode de « consultation informelle »

retenue dans le département, nous ne pouvons que formuler de grandes réserves.

Nous constatons que **tous les agents n'ont pas été consultés**. En effet, certains chefs de service ont suivi à la lettre le côté *informel* : ici des agents, *triés sur le volet*, ont été interrogés ; là, toutes les options n'ont pas été proposées (et en général, surtout pas celle qui maintiendrait le service ouvert !) ; d'autres, n'ont pas hésité à formuler leurs orientations sur les jours à fermer auprès des agents... Bref, **si l'on voulait de la transparence, on pouvait passer son tour**.

Et nous en arrivons à **l'usine à gaz** d'aujourd'hui. Les citoyens seront satisfaits à n'en pas douter.

En outre, les conditions de la consultation des agents ne permettent pas à ceux-ci d'appréhender **toutes les conséquences des différentes options**.

Il est ainsi difficile, lors d'une consultation informelle, de voir :

- si les choix n'ont pas de conséquences sur les plages variables des horaires ou sur les pauses méridiennes ;
- de bien identifier les pics d'activité (qui peuvent aller jusqu'à 8 semaines).

Il est donc impératif d'avoir une exigence de transparence sur l'ensemble des conséquences de la mesure !

Sur le fond, nous sommes conscients que, **dans quelques temps, il sera plus facile de supprimer encore des emplois, grâce à l'allègement supposé des charges de travail mais aussi de fusionner ou supprimer des centres vidés de leur substance et dévitalisés**.

La DGFIP applique donc un pansement sur du très court terme et refuse de débattre de la nécessité de recruter massivement pour permettre à notre administration de fonctionner correctement et doter les agents de conditions de travail convenables. **La CGT Finances Publiques 71 est POUR des créations d'emplois** au sein de l'administration des finances qui permettraient de conserver un service public présent sur le territoire...et ouvert, tout en offrant différents moyens pour le contacter.

Et qu'on ne vienne pas nous opposer l'argument budgétaire car, vous le savez, on destine des milliards sortant des caisses publiques à des mesures qui n'ont apporté à ce jour aucun bénéfice, hormis conforter l'aisance des actionnaires...

Il faudrait effectivement réformer au gré des « *demandes fortes des agents* », dans tous les domaines qui les concernent et, nous ne prenons pas de risques en affirmant que nous ne rejoindrions à aucun moment les objectifs de la DGFIP. »

☞ A l'issue de cette déclaration liminaire, les élus CGT remettent au président **les pétitions CGT Finances Publiques 71** qui ont circulé sur les sites du département (en moins de 10 jours) et qui ont déjà

reçu **252 signatures** ! (« *record* » en si peu de temps et donc succès de l'action...toujours en cours !). Il s'agissait de dénoncer le fait que la DGFIP se retranche derrière une « *demande forte des agents* » pour fermer les centres aux citoyens. Les signataires demandent que la **DGFIP assume seule cette décision**, d'autant qu'elle est à l'origine des suppressions d'emplois et des dégradations des conditions de travail qui génèrent cette mesure..!



D'ailleurs, le sujet de la pétition –et son succès- a dû certainement porté dans les débats car l'argument de la « *demande forte des agents* » n'a pas été repris durant les échanges qui ont suivi..!

La réponse du président du CTL-DDFIP 71 et premier point de l'ordre du jour :

Le président se retranche derrière des exemples tirés du passé, sur le mode « *avant, il y a une dizaine d'années, les services étaient ouverts deux après-midi par semaine* » !

☞ Oui mais ça, c'était avant...et encore pas partout lui rétorque-t-on immédiatement, notamment dans la filière gestion publique qui a toujours été plus largement ouverte au public.

Il nous fait remarquer que « *des aménagements d'horaires d'ouverture, notamment de petites trésoreries, étaient déjà envisagées en CT* »...

Il développe en précisant que nous « *nous adaptons aux évolutions technologiques et aux moyens de communication* ». Puis reconnaît que « *les suppressions d'emplois pèsent dans le paysage* ». Il remarque qu'au niveau national, les débats entre l'administration et les organisations syndicales ont été longs et que la DG n'a « *d'ailleurs pas clos* » le débat. Le directeur général a, en effet, constitué **un**

groupe de travail sur l'accueil à la DGFIP. Il nous affirme que « les centres, les centres de contacts, etc. » permettent d'offrir un accueil multi-canal... Et comme pour tenter de nous convaincre, il se retranche derrière le fait que la « *plupart des grands organismes, comme la C.A.F, ne sont pas ouverts au public.* ». Et puis « *les services téléphoniques sont ouverts en grande amplitude* »... Pour le DDFIP 71, « *Impots.gouv n'est pas le remède à tout, mais permet de faire ses démarches sans se déplacer, à l'heure que l'on souhaite.* »

☛ Si les services, le jour de fermeture, subissent une recrudescence des appels téléphoniques, où est le véritable *bénéfice* de la mesure ? D'autant que le DDFIP reconnaîtra plus loin dans le débat, qu'indéniablement le flux des usagers du jour de fermeture se reportera sur le lendemain ! Et puis ce n'est pas parce que de « *grands organismes* » donnent le mauvais exemple que nous devons les suivre !

Sur la méthode, dont nous faisons part dans notre déclaration liminaire, le président indique que dans le département, « *il n'y a pas eu de précipitation* » et que l'on « *peut regretter que la consultation informelle n'ait pas été plus formelle* ». Toutefois, il précise qu'il a voulu « *associer les agents à la démarche, recueillir leurs avis* ». D'ailleurs, pour preuve, selon lui, des sites ont refusé l'aménagement. A l'issue de cette consultation, il a « *fallu rendre un arbitrage* » mais s'empresse d'affirmer, en écho à notre remarque sur le pouvoir de décision des agents, qu'il « *n'y a pas de nouveau mode de gouvernance* » ! Nous voilà...rassurer tant les ficelles utilisées étaient « *grosses* » ! Pour le président du CTL, la consultation s'est déroulée « *dans de bonnes conditions* »...

Il nous répond aussi que la mesure n'aura pas d'incidence sur les horaires variables et sur les choix opérés en matière de temps de travail.

☛ Nous serons très attentifs sur ce point et notamment sur la période des pics d'activité. Car une fois qu'aura été avalée la pilule de la fermeture par demi-journées ou journée entière, il n'est pas à exclure qu'au nom de l'adaptation aux contraintes, nous soyons obligés d'avalier une pilule encore plus énorme. Au cas présent, le document préparatoire au CTL de la DDFIP 71 prévient que pendant la « *campagne déclarative (de la première date de réception des déclarations papier à la date limite de dépôt des déclarations papier), les guichets seront ouverts au public les jours nouvellement fermés dans le cadre des aménagements présentés pour tous les services d'un même site et pour les trésoreries mixtes de proximité* ».

La DG a prévu de faire un point au bout de quelques mois de modification. Le président ne sait pas, non plus, « *comment les usagers vont réagir face à une*

telle diversité ; il est indiscutable qu'ils devront le subir ».

Il n'est « *pas impossible qu'effectivement le téléphone soit plus sollicité* ». Cette deuxième couche est pour ceux qui n'auraient pas encore compris..!

Ce dispositif sera mis en place après la campagne IR le 29 juin 2015.

Il ajoute « *on ne sait pas comment cela fonctionnera* » et, « *s'il le faut, on reviendra en arrière* » !

☛ Ce qui constituerait une première. Concernant le maintien du téléphone pendant la fermeture, il y a fort à parier qu'il atténue la portée *bénéfique* de la mesure..!

Le président nous explique qu'« *avec ce Comité Technique, c'est une première étape mais les premiers échanges sur le sujet ne sont pas terminés car il y aura répercussion avec les élus et avec le Préfet qui devra prendre des arrêtés* ».

Précision est donnée que « *les journées ou demi-journées de fermeture, les services du site seront tous fermés, aucun public ne pourra entrer (excepté à la Cité administrative, qui est un cas particulier)* ».

Le directeur ne pense pas que la réception physique sera transférée sur les autres sites, que les contribuables feront des kilomètres pour s'y rendre.

Selon lui, « *les chefs de service ont sans doute vu une opportunité à ne pas laisser passer, Directeur compris* ».



Il constate « qu'il n'existe pas d'unanimité dans les services ».

☛ C'est bien ce que reflète la pétition..! Pour « *une demande forte* », ça se pose-là !

Selon nous, il n'y avait pas vraiment de choix ... Avec ce que les agents vivent dans les services, il y avait cette crainte insidieuse du refus et donc d'être écartés du dispositif. L'administration a donc bien créé toutes les conditions pour mettre en place sa mesure...

D'où, la raison d'être de notre pétition.

Nous ajoutons lors du débat sur ce point que

« quoiqu'il en soit, il y a des directives nationales, on aurait forcément fermé ».

Et suite à notre remarque, le président de nous répondre : « pas forcément » !

Le président nous indique qu'il a demandé aux chefs de service *« qu'ils évitent de préférence les lundis et vendredis, en raison de la mauvaise image que cela peut donner au public ; il ne souhaitait pas, non plus, de fermeture à la Cité. Et pourtant, au regard du tableau, on voit bien que rien n'était si strict ».*

Il pense qu'*« il est évident que les flux de contribuables seront déplacés sur les jours ouverts. Il est indéniable que le temps d'accueil des agents sera augmenté les jours ouverts ».*

☛ *Il y en a encore qui n'ont pas suivi ?*

Selon le DDFIP 71, *« beaucoup de contribuables se déplacent sans réelle nécessité (ils apportent leur chèque par exemple). Le but n'est pas de faire que plus personne ne vienne mais que ceux qui ne viennent pas pour quelque chose de nécessaire le fassent autrement. Quand on regarde les statistiques d'accueil, c'est surtout cela. Même pendant la campagne, beaucoup viennent juste pour remettre leur déclaration ».*

☛ *On utilise et manipule les statistiques comme on veut mais il faut avouer que c'est avant tout une question de moyens. Si on avait les moyens suffisants, on ne se focaliserait pas sur ces contribuables qui viennent « pour rien » aux yeux de l'administration.*

A l'issue des débats, la mesure est soumise aux **votes des organisations syndicales** et fait un carton plein :

Pour 0

Contre 9 (sur 9 élus titulaires) CGT/FO/Solidaires

En conséquence, un nouveau Comité Technique Local est convoqué le 9 mars 2015.

► **Quelques remarques suite à ce CTL : la CGT Finances Publiques 71 réaffirme que l'application de cette mesure** permettra, à n'en pas douter, de nouvelles suppressions d'emplois. Nous surveillerons les prochains « fléchages ».

La CGT Finances Publiques 71 comprend que les agents soient attirés par de telles mesures à « effet immédiat » mais malheureusement placebo ! Nous connaissons les difficultés quotidiennes des agents puisque nous sommes nous-mêmes dans les services, mais c'est une pente dangereuse qui a été empruntée là...

Pour nous, la solution, loin d'être utopique, vue la facilité avec laquelle l'Etat est capable de *débloquer* des fonds pour d'autres secteurs d'activité, est de créer des emplois ! Rien ne s'y oppose... hormis un choix politique ! Créer des emplois c'est améliorer nos conditions de travail, rendre un service public des finances de qualité, présent et ouvert sur tout le territoire et c'est participer aux rétablissements des

finances publiques... C'est pourtant pas compliquer à comprendre ! Peut-être que si le MEDEF le disait...

Point 2 :

Bilan Formation professionnelle 2014 et plan formation professionnelle 2015 :

La **création du CSB** et l'arrivée de trente personnes à former a un impact sur la formation professionnelle de notre département sur 2014. En effet, tous les agents ont suivi une formation continue sur septembre et octobre. Elle devait se tenir sur Paris, ce qui aurait nécessité le déplacement des agents. Un accord a été trouvé avec la CDC pour que ce soit les formateurs qui se déplacent de Paris, ainsi l'incidence sur les frais de déplacement a été considérable.

Des modifications informatiques (logiciels) permettent désormais le recensement des besoins en formation et, si ces besoins sont recensés sur un certain nombre d'autres départements, de nouveaux modules correspondant aux demandes peuvent être créés.

Concernant **les retours des évaluations** de satisfactions post-stages : 95 % de satisfaction. Les 5 % restants sont souvent expliqués par le fait que l'agent ait pu s'interrompre dans l'évaluation et oublié de remplir certaines questions.

Préparation au concours : les agents en demandent plus, mais on va plutôt dans le sens contraire au niveau des prépas..!

Formations à distance : les agents sont plutôt satisfaits des formations à distance pour les modules de demi-journées sur des sujets ne nécessitant pas de présentiel. Il est évident que des formations sur plusieurs jours, ou sur certains sujets techniques, ne peuvent pas faire l'objet de e-formation.

La e-formation permet d'avoir de moins en moins de collègues exclus de la formation.

Point 3 : Questions diverses

Une question diverse à l'initiative du DDFIP 71 :

Verdun sur le Doubs : Le directeur a demandé à la DG le gel du poste de cadre A.

Actuellement, il existe un accord avec le A, ALD, sur la durée de sa mission d'intérim. Ensuite, on envisagera « une situation pérenne ».

☛ *La CGT Finances Publiques 71 demande à ce que soit précisée la notion de situation pérenne. Tant de précautions pour désigner une fermeture ?*

Réponse du DDFIP 71 : *« il y a un moment qu'on réfléchit à Verdun ; il y a nécessité de créer un poste comptable sur la Bresse, et à Verdun une grande partie de l'activité est liée à Chalon ».*

Les fermetures de postes se précisent : La

Chapelle de Guinchay annoncée le 2/02/2015 et aujourd'hui Verdun sur le Doubs...même si le mot « fermeture » n'est pas employé...

Les questions CGT Finances Publiques 71 :

1/ Il s'agissait de nous rappeler le circuit des fiches de signalement et nous expliquer pourquoi certaines fiches de signalement ont des délais de traitement plus longs.

Ainsi, 2 fiches de signalement, provenant du centre des finances de Montceau, n'ont pas été traitées aussi rapidement que d'autres fiches provenant d'autres sites, ne serait-ce que pour les courriers à expédier aux agents concernés et aux contribuables irascibles.

Réponse : la direction va rechercher.

2/ Taxe d'Habitation : pour les personnes seules qui, la première année, pouvaient bénéficier d'une exonération, voient leur situation anormalement reconduite (car le code W s'est à nouveau coché d'office) et ne peut pas être supprimé. Est-ce normal ?

Réponse : effectivement, ce problème avait été signalé et est remonté à la DG. Il convient de faire une relance car actuellement, aucune réponse n'est parvenue et aucune info n'a été donnée sur une possible reconduction du dispositif.

3/ Date du CTL « campagne Impôt sur les Revenus » : il aura lieu le 23 avril 2015. La campagne devrait être lancée le 15 avril, date de la conférence de presse du ministre.

Vos élus CGT Finances Publiques présents au CTL du 2/03/2015 : Lidwine Auboeuf, Véronique Badey, Pierre Badey, Nadine Berthod, Evelyne Gomez.

Seconde Convocation du Comité Technique Local, le 9 mars 2015, suite au vote négatif des organisations syndicales sur l'aménagement des horaires d'ouverture.

Pas de changements annoncés sur les positions de chacun lors de ce nouveau Comité Technique Local. La mesure s'appliquera donc mais sans la validation des représentants des personnels.

En question diverses, la CGT Finances Publiques

71 est revenue sur le problème des **dégagements de fonds** dans les trésoreries en fonction des sites de La Banque Postale (voir notre Feuille Info n°72 sur le sujet). Le DDFIP 71 répond que le directeur général des finances publiques et le président de la banque postale ont échangé sur le sujet et que l'on débouche, pour l'heure, sur un statu quo. Ce qui est un moindre mal tant les risques, engendrés par la nouvelle mesure, étaient nombreux.

Nous avons demandé aussi une communication officielle sur **le montant du CICE** versé aux entreprises dans le département.

Réponse : 7 306 entreprises ont bénéficié du dispositif en 2014 pour 38 millions d'euros...

Nous avons aussi demandé **des précisions sur les nouvelles « normes » d'affranchissements**, notamment au niveau des trésoreries, où les sacs ne sont plus ramassés que deux fois par semaine ; quelle est l'économie réalisée ?

Réponse de la DDFIP 71 : 7 à 8000 euros rien que pour ce point. Au total, pour l'ensemble des sites c'est une économie de 50000€ qui est attendue.

Vos élus CGT Finances Publiques présents au CTL du 9/03/2015 : Lidwine Auboeuf, Nadine Berthod.

Prochain CTL le 23/04/2015.

